



unesco

Convention du
patrimoine mondial

24 GA
WHC/23/24.GA/2A
Paris, 27 septembre 2023
Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**VINGT-QUATRIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS
PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Paris, Siège de l'UNESCO
22-23 novembre 2023**

Point 2 de l'ordre du jour provisoire :
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
de la 24^e session de l'Assemblée générale

2A : Adoption de l'ordre du jour de la 24^e session de l'Assemblée générale

RÉSUMÉ

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la 24^e session de l'Assemblée générale (UNESCO, novembre 2023).

Projet de résolution : 24 GA 2A, voir Point II.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
 - 1A. Ouverture de l'Assemblée générale
 - 1B. Élection du Président, des Vice-présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la 24^e session de l'Assemblée générale
 - 2A. Adoption de l'ordre du jour de la 24^e session de l'Assemblée générale
 - 2B. Adoption du calendrier de la 24^e session de l'Assemblée générale
3. Rapport du Rapporteur de la 23^e session de l'Assemblée générale (UNESCO, 2021)
4. Rapport du Président du Comité du patrimoine mondial sur les activités du Comité du patrimoine mondial
5. Élections au Comité du patrimoine mondial
6. Examen de l'état des comptes du Fonds du patrimoine mondial, y compris du statut des contributions des États parties
7. Fixation du montant des contributions au Fonds du patrimoine mondial conformément aux dispositions de l'article 16 de la Convention du patrimoine mondial
8. Mise à jour du Document d'orientation sur l'action climatique pour le patrimoine mondial
9. Proposition de révision du Règlement intérieur de l'Assemblée générale des États Parties à la Convention
10. Clôture de la session

II. PROJET DE RÉOLUTION

Projet de résolution : 24 GA 2A

L'Assemblée générale,

1. Ayant examiné le Document WHC/23/24.GA/2A,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.